

CONDITIONS GÉNÉRALES

GUERIN PORTUGAL



Durée

Séjour minimum: 3 jours

Séjour maximum: Les contrats de location ne peuvent excéder 30 jours. Pour les locations de plus de 30 jours, un deuxième bon d'échange devra être émis selon les mêmes conditions tarifaires que le premier. Le véhicule doit être retourné à l'agence et remplacé par un autre véhicule.

La facturation des jours se calcule par tranches de 24 heures, vous devez respecter les heures annoncées de livraison et de restitution stipulées sur votre contrat afin d'éviter la facturation d'une journée supplémentaire par Guerin. L'heure de prise du véhicule détermine le début de la location.

Délai de grâce

Prise et remise du véhicule: Un délai de grâce de 59 minutes est accordé pour la prise comme pour la remise du véhicule. Au moment de la prise, si le délai de grâce est dépassé, Guerin se réserve le droit d'offrir le véhicule à un autre client. Au moment de la remise du véhicule, si le délai de grâce est dépassé, Guerin facturera une journée additionnelle au tarif régulier affiché au comptoir.

Inclusions

Le plan SUPER de Guerin inclut le Kilométrage Illimité, l'Assistance Routière 24h/7, la Taxe Routière (LAF), la Taxe de 1ere station pour les prises aux aéroports, l'Assurance Responsabilité Civile au Tiers (50 million €), l'Assurance Collision & Dommages (CDW) ainsi que l'Assurance Vol avec franchise (TP), l'Assurance Super Collision & Dommages qui annule la franchise en cas de Collision, Dommages ou Vol (SCDW), et la VAT.

Exclusions

Frais d'abandon domestique (One-Way): 80€ si restitution dans une zone différente de la prise (se référer à la section "Politique d'Abandon")

Carburant: Les véhicules sont livrés avec un réservoir plein et doivent être retournés dans les mêmes conditions. Le client est tenu de faire le plein avec le même type de carburant utilisé par Guerin. Si le véhicule n'est pas retourné avec le plein d'essence, des frais de service de 30€ + le coût du carburant (affiché en agence) seront à la charge du client.

Accessoires, Services et Suppléments : Se référer à la page 5 du document.

Conducteurs

Exigences: Le titulaire du contrat devra fournir un permis de conduire valide, une carte de crédit valide émise au nom du titulaire principal (certaines exceptions s'appliquent - veuillez consulter la section «Dépôt et Paiement») et le bon d'échange prépayé. Le permis de conduire devra être clair, propre et détenu depuis au moins un an. Le permis de conduire international n'est pas obligatoire au Portugal mais fortement conseillé. Il peut s'avérer obligatoire pour voyager à l'extérieur du Portugal.

Conducteur Additionnel: Seul le conducteur enregistré sur le bon d'échange ainsi que les personnes autorisées – enregistrées à titre de conducteurs additionnels - lors de la prise du véhicule peuvent conduire un véhicule Guerin. Le conducteur principal est tenu de communiquer au comptoir de départ toute autre personne qui pourrait conduire le véhicule, un frais de conducteur additionnel lui sera facturé, cette personne devra être présente lors de la prise du véhicule. Si le conducteur est âgé de moins de 24 ans, des frais de jeune conducteur seront facturés en plus, certaines catégories ne peuvent pas être conduites par des conducteurs de moins de 25 ans.

Eurocar Vacances Inc

Distributeur Guerin Canada

4017 rue St-Denis | Montréal (QC) | H2W 2M4

1.888.285.8384

Conducteurs (suite)

Age minimum: 21 ans pour toutes les catégories sauf exceptions suivantes;

25 ans pour les catégories: G(FDMD), H(PLMD), L(FWMD), N(PMMD) et O(FVMD)

Age maximum: 80 ans

« **Jeune Conducteur** »: Tout conducteur âgé entre 21 et 24 ans doit s'acquitter d'un frais de « Jeune Conducteur » au moment de la prise du véhicule. Se référer à la page 5 du document pour la tarification complète.

Conduite hors Portugal

Politique transfrontalière (Cross Border):

Les voitures de Guerin peuvent être conduites dans n'importe quel pays de la Communauté Économique Européenne ainsi qu'en Suisse.

Les véhicules Guerin ne peuvent être conduits en Europe de l'Est (à l'exception de la Slovénie et de la Slovaquie) ou en Afrique, ainsi que dans toute autre destination non-spécifiée sur la carte d'assurance automobile internationale fournie lors de la prise.

Si le conducteur se rend à l'étranger sans autorisation et sans payer un frais « Cross Border Fee », une pénalité sera facturée pour chaque kilomètre parcouru pendant la durée de la location et le conducteur sera responsable de tout dommage pouvant survenir au véhicule.

Entretien & Conduite du véhicule

Le client et les conducteurs autorisés à conduire le véhicule sont responsables de la bonne conduite du véhicule et doivent se conformer aux normes d'emploi recommandées par le fournisseur. Tous les frais liés à la réparation, l'entretien ou le remplacement d'huile - ne dépassant pas 25€ - nécessiteront une autorisation préalable du loueur. En plus de l'autorisation de Guerin, le conducteur devra fournir les reçus nécessaires afin d'obtenir un remboursement.

En Europe Continentale, les véhicules sont conduits sur le côté droit de la chaussée. Les ceintures sont obligatoires à l'avant et à l'arrière. Les sièges pour enfants sont requis par la loi et doivent être réservés à l'avance.

Politique d'Abandon

Domestique (sur le continent):

Il est permis de prendre et de remettre le véhicule dans des centres différents au Portugal. Un frais de 80€ sera facturé à destination si le véhicule est remis dans une zone différente de la zone de prise.

Se référer aux zones ci-dessous:

Zone 1 (Sud): Albufeira; Portimão; Lagos; Tavira; Faro Airport;

Zone 2: Évora; Sines

Zone 3 (Centre): Almada; Setúbal; Álvares Cabral; Prior Velho; Carnaxide; Cascais; Rio de Mouro; Lisbon Airport ; Barreiro; Vila Franca de Xira

Zone 4 (Est): Caldas da Rainha; Torres Vedras; Torres Novas; Santarém; Leiria, Abrantes, Lourinhã, Pombal, Tomar

Zone 5 (Nord): Braga; Trofa; Santa Maria da Feira; Aveiro; Coimbra; Porto Airport; Perafita; Zona Industrial; Gaia; Sangalhos; Águeda; Felgueiras

Zone 6: Vila Real; Bragança; Chaves; Montalegre

Zone 7: Castelo Branco; Covilhã; Guarda; Viseu; Tondela

International: Interdit

Eurocar Vacances Inc

Distributeur Guerin Canada

4017 rue St-Denis | Montréal (QC) | H2W 2M4

1.888.285.8384

Dépôt et Paiement

Dépôt: Lors de la prise du véhicule, une pré-autorisation bancaire sera effectuée sur la carte de credit du conducteur principal. Si le véhicule est remis dans les mêmes conditions qu'au moment de la prise, le montant sera remboursé en totalité au client. Montant du dépôt : 150€

Cartes de crédit acceptées: American Express, Visa et MasterCard. La carte de credit doit être au nom du conducteur principal figurant sur le bon d'échange.

Paiements refusés: Cartes Débit (Visa Electron, MasterCard Maestro, Amex Blue, Switch...), E-cards, cartes prépayées, chèques et argent comptant.

Exceptions: Pour les catégories IWMD, FWMD, FDMD, PLMD et PSAR, les documents suivants seront obligatoires:

- 2 cartes de crédit valides
- Billet d'avion de retour vers le pays d'origine

Bon d'échange Prépayé – Prepaid Voucher: Doit être présenté obligatoirement à la prise de véhicule et être émis au nom et prénom du locataire (il peut y avoir des frais en cas de changement de nom du conducteur principal une fois sur place). Les journées additionnelles non-couvertes par le bon d'échange seront facturées selon les tarifs publiés du loueur à la remise du véhicule.

Dans l'éventualité où un des éléments requis pour garantir la location (mentionnés ci-dessus) ne serait pas fourni, Guerin ne pourra louer le véhicule demandé mais pourra, à la place, louer un véhicule d'une catégorie différente : dans tous les cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Procédure lors de la prise du véhicule

Peu importe le plan d'assurance souscrit, un dépôt de garantie sera prélevé sur la carte de crédit du titulaire pendant toute la durée de location. Ce montant peut varier selon le loueur et le pays visité.

Des assurances complémentaires relatives aux franchises et autres garanties telles que crevaison, bris de glace, bagages, effets personnels, assistance routière supplémentaire (...) seront proposées par le loueur et peuvent être souscrites lors de la livraison. Il est important de noter qu'une fois ces assurances acceptées, aucun remboursement ne sera accepté.

Il est important d'exiger une inspection du véhicule avant et après la remise du véhicule. Des frais supplémentaires et administratifs pourraient être facturés en cas d'incidents/accidents non-déclarés ou non-responsables (rayures, impacts etc). Si le véhicule réservé par le client n'est pas disponible au moment de la prise, Guerin est tenu d'offrir un autre véhicule de catégorie similaire - ou supérieur si aucun véhicule similaire n'est disponible - au client. Si le surclassement offert par Guerin est refusé par le client, aucun remboursement ne sera accepté.

Procédure lors de la remise du véhicule

La location se termine par la restitution du véhicule, de ses clés et de ses papiers au comptoir du loueur, à un agent Guerin. Au moment de la remise du véhicule, le client est tenu de vérifier l'état de la voiture avec le représentant Guerin. Si le véhicule n'est pas conforme au contrat de location, le client est tenu responsable de remplir un rapport faisant mention des dommages causés au véhicule. Si le client ne peut vérifier l'état de véhicule avec un représentant, il autorise donc Guerin à facturer tout dommage signalé sur la voiture. Si le véhicule est restitué en dehors des heures d'ouverture, le client en a la responsabilité jusqu'à l'ouverture du lieu de restitution. Dans les deux cas, le client doit impérativement remplir la section du contrat de location signalant l'état de la voiture, accident ou non. Dans l'hypothèse où le véhicule serait restitué sans ses clés, celles-ci seront facturées au locataire ainsi que, s'il y a lieu, les frais de rapatriement du véhicule. Le loueur ne peut en aucune façon être tenu responsable des biens qui auraient été oubliés dans le véhicule à l'issue de la location. Toute restitution du véhicule avant la date et l'heure mentionnées sur le Contrat de location ne saurait donner lieu à un remboursement.

Procédure en cas d'accident et de vol

Le locataire doit informer le fournisseur Guerin de tout accident dans les 24 heures maximum suivant l'incident, il se doit de compléter le rapport d'accident (constat à l'amiable ou rapport de police) en y incluant tous les détails du conducteur et du tiers impliqué, ce document doit être remis au comptoir Guerin dans les 24h suivant l'accident. Dans le cas d'un accident ou du vol du véhicule, les locataires doivent impérativement appeler les autorités de police et contacter l'assistance routière Guerin. La non déclaration d'accident ou de vol dans les délais prescrit peut entraîner l'annulation des couvertures d'assurance. En cas de bris ou de mauvais fonctionnement du véhicule, contactez l'Assistance Routière afin d'obtenir la procédure à suivre.

Eurocar Vacances Inc

Distributeur Guerin Canada

4017 rue St-Denis | Montréal (QC) | H2W 2M4

1.888.285.8384

L'Assistance Routière

Une assistance routière de base 24 heures est disponible pour urgence. En cas de panne ou d'accident, vous êtes prié d'appeler le numéro fourni avec votre contrat. *NB : en période de pointe, une attente de 30 minutes est possible.*

Les clients peuvent devoir régler certaines prestations (taxi, réparations, remorquage...). Il est important de garder tous les reçus ou factures détaillés pour bénéficier d'un remboursement à la fermeture du contrat. Des procédures seront fournies au moment de la prise du véhicule.

Assurances et Couvertures

POUR CONNAITRE LES GARANTIES COMPLÈTES, LES COUVERTURES MAXIMALES ET LES EXCLUSIONS, VEUILLEZ-VOUS RÉFÉRER AUX CONDITIONS OFFICIELLES DU LOUEUR DISPONIBLES À DESTINATION.

Assurance Collision & Dommage (CDW)

Le plan **SUPER de Guerin** inclut l'Assurance CDW. Cette assurance offre une protection en cas d'accident ou de collision permettant de réduire la franchise du véhicule au minimum. Cette protection exclut les actes de vandalisme, les pneus et les plaques, les vitres, les parties inférieures et supérieures du véhicule. La couverture de l'assurance CDW tombe en cas de négligence, d'accident, de vol ou de dommages non déclarés ou si les délais de déclaration des événements sont dépassés.

Protection Vol (TP)

Le plan **SUPER de Guerin** inclut l'Assurance TP. Cette assurance offre une protection en cas de vol du véhicule permettant de réduire la franchise du véhicule au minimum. Pour bénéficier de cette couverture, le titulaire du contrat devra fournir un rapport de vol officiel ainsi que la clé originale du véhicule. La couverture de l'assurance TP tombe en cas de négligence, d'accident, de vol ou de dommages non déclarés ou si les délais de déclaration des événements sont dépassés.

Assurance Super Collision & Dommage (SCDW)

Le plan **SUPER de Guerin** inclut l'Assurance SCDW. Celle-ci élimine la responsabilité financière du locataire et supprime la franchise en cas de dommages ou vol du véhicule. La couverture de l'assurance SCDW tombe en cas de négligence, d'accident, de vol ou de dommages non déclarés ou si les délais de déclaration des événements sont dépassés.

Assurance Responsabilité Civile aux Tiers (obligatoire)

Inclus avec tous les plans d'assurances. Cette assurance couvre la responsabilité civile obligatoire du conducteur d'un Véhicule à l'égard des tiers au titre d'un dommage causé à leurs biens, d'un préjudice corporel ou d'un décès découlant d'un accident survenant pendant la conduite du Véhicule. Cette Couverture est une obligation légale et son coût est inclus dans les frais de location. L'assurance Responsabilité aux tiers ne comprend pas le préjudice corporel ou décès que le conducteur, au moment de la collision, peut subir ou tout dommage causé à vos biens et effets personnels transportés ou tout dommage causé au Véhicule. Couverture maximale de 50 millions €.

Sous réserve de violation grave des lois en vigueur (y compris les règles applicables du Code de la route), si des lois et/ou règlements sont enfreints, il pourra être demandé au locataire de rembourser tout ou en partie des coûts engagés par l'assureur au titre de l'incident ou accident.

Important

Les assurances de Guerin (CDW, TP, SCDW) ne couvrent pas les dommages aux toits, les pare-brise, les dommages causés de façon intentionnelle ou par négligence. Dans les cas suivants, le locataire sera tenu responsable de tous les dommages.

Eurocar Vacances Inc

Distributeur Guerin Canada

4017 rue St-Denis | Montréal (QC) | H2W 2M4

1.888.285.8384

Services, Accessoires & Suppléments

LES TARIFS ET CONDITIONS GUERIN SONT SUJETS À CHANGEMENTS SANS PRÉAVIS

Les services, les accessoires et les suppléments offerts à destination doivent être commandés au moment de la réservation ou au moment de la prise. Les prix peuvent changer sans préavis – En cas de divergence, les frais affichés au comptoir de livraison/restitution prévalent.

Taxes au Portugal: Sur le continent 23%, Madère 22% et les Azores 18%, sujet à changement sans préavis.

Équipements spéciaux, services et suppléments

Tous les tarifs inscrits ci-dessous incluent les taxes.

Frais de 1ere station aux Aéroports: inclus

Frais de 1ere station aux Gares: inclus

Taxe Routière (LAF): inclus

Abandon domestique (One-Way): 80€ selon zone de remise

Jeune conducteur (21-24 ans) : 7.70€/jour, maximum 77€

Conducteur additionnel: 5€/jour, maximum 50€ par conducteur

Siège enfant: 7.65€/jour, maximum 80€ par location

Siège d'appoint (Booster): 6.45€/jour, maximum 60€ par location

GPS: 11.07€/jour, maximum 110.70€ par location

Pénalité si retourné endommagé ou non retourné. Une franchise non-couverte par l'assurance SCDW sera facturée au client.

WIFI portatif: 6.15€/jour, maximum 61.50€ par location

Dispositif de gestion de péages: 1.85€/jour, 18.50€ par location (excluant les péages payables à la remise du véhicule).

Pénalité de 36.90€ si retourné endommagé ou non retourné.

Service Hors des heures d'ouverture: 44.60€. Ce Service doit être demandé lors de la réservation, disponible dans certains aéroports seulement.

Frais transfrontalier (Cross Border Fee): 36.90€

Pénalités

Frais de gestion: 61.50€ en cas d'accident responsable.

Frais administratif: 24.60€ pour tout traitement de contravention reçu ou de péage impayé. Guerin doit attendre la réception des amendes des autorités gouvernementales et/ou le rapport des péages avant de facturer des frais administratifs. Le client pourrait être facturé après la remise du véhicule.

Pénalités en cas d'équipements non retournés ou endommagés: Veuillez-vous référer aux frais indiqués ci-dessus.

Des frais additionnels seront facturés en cas de :

- Dommage ou non-retour d'éléments inclus dans le véhicule lors de la prise; clés, documents (constat à l'amiable...) ...
- Restitution du véhicule sans carburant ou en cas de panne de carburant
- Nettoyage intérieur du véhicule

Frais d'annulation : 50\$CAD

Frais de NO-SHOW/non présentation à destination : Non-Remboursable et aucun remboursement pour une utilisation partielle de la location. Le client a un délai maximum de 2 heures avant la prise de son véhicule pour annuler sa réservation. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être effectué au client.

Eurocar Vacances Inc

Distributeur Guerin Canada

4017 rue St-Denis | Montréal (QC) | H2W 2M4

1.888.285.8384

Informations Supplémentaires

Les **CONDITIONS GÉNÉRALES** suivantes sont données à titre indicatif, elles ne remplacent pas ni ne prévalent sur les conditions générales du loueur.

IMPORTANT : Le bon d'échange ne constitue pas un contrat. Au moment de prendre possession du véhicule, le client doit signer le contrat du loueur assujetti aux lois locales. Il est de sa responsabilité de s'informer sur la couverture territoriale autorisée, les garanties financières offertes, ainsi que tous frais supplémentaires ajoutés au contrat.

Il est de la responsabilité du client de s'assurer des réglementations (vignettes, péages, code de la route, pneus d'hiver...) des différents pays couverts par l'Assurance et l'Assistance de la compagnie de location. Les péages routiers (ou autres taxes routières), les amendes et les frais de stationnement ou de vignettes sont non-inclus et non-remboursables.

Eurocar TT est une compagnie indépendante agissant à titre d'intermédiaire entre le client (ou l'agence de voyage) et le loueur. Elle n'assume aucune responsabilité découlant de problèmes rencontrés à destination en ce qui concerne les délais de livraison, la disponibilité d'un véhicule, les dommages matériels, corporels ou moraux découlant des agents ou représentants à destination.

Guerin et Eurocar TT ne peuvent être tenus responsables pour des problèmes suite à la création de dossiers, l'agence de voyage ou le client.

Veillez noter que les délais de traitement du Service Réclamation du loueur sont généralement de 4 à 9 semaines.